

INFORMATIONS SUR LES PROCÉDURES D'INSCRIPTION À L'ÉCOLE

Tous les enfants âgés de 4 ans ou 5 ans au 30 septembre 2012 doivent être inscrits à l'école de quartier pour être scolarisés.

La procédure d'inscription dans les différentes commissions scolaires est généralement la suivante :

- Les dates d'inscription paraîtront dans les journaux locaux en janvier. Vous devez vous présenter à l'école du quartier avec les documents exigés par le ministère de l'Éducation (ex. : certificat de naissance et preuve de résidence) pour y inscrire votre enfant, même s'il n'est pas certain que celui-ci pourra fréquenter cette école. Pour vous supporter dans cette démarche, nous joignons une lettre que vous pourrez présenter à la direction de l'école au moment de l'inscription.
- Avec votre autorisation, nous communiquerons avec la direction de l'école et nous leur ferons parvenir tous les documents nécessaires; rapports des professionnels, attestation du diagnostic, plan d'intervention. À cela, nous joindrons une lettre qui résume les suivis de réadaptation de votre enfant.
- Si l'école de quartier n'est pas en mesure de fournir les services requis par votre enfant, la direction de l'école acheminera la demande de scolarisation au conseiller pédagogique en adaptation scolaire de votre commission scolaire. Ce dernier fera les démarches pour trouver une ressource adéquate dans sa commission scolaire ou à l'extérieur de son territoire. Par ailleurs, si l'école de quartier est une ressource appropriée pour votre enfant, il serait quand même pertinent que le conseiller en adaptation scolaire soit informé de la demande.
- Nous demeurons disponibles pour répondre aux questions de la direction ou du conseiller pédagogique. Si nécessaire, nous organiserons une rencontre multidisciplinaire afin de discuter avec vous et les représentants du milieu scolaire des besoins de votre enfant et de la possibilité d'orientation scolaire.

Julie Mainville, erg Lise Côté, erg

Coordonnatrice clinique
Programme Troubles de développement
Centre de réadaptation Marie-Enfant du CHU Sainte-Justine
Téléphone : 514-374-1710, poste